

Contrat d'engagement Vins et Huile d'Olive

Signé entre :

Le producteur :

EARL MAS BAUDIN
251 Route de Jonquières
30490 Montfrin
Tel : 06 68 86 52 39
Siret : 80917407100013
N°TVA : FR 31809174071
Licence Ecocert : 113216/12P
Mail : masbaudin30@orange.fr

Et Le consomm'acteur :

Nom :
Adresse :
Tel :
Mail :

Art.1 : Objet du Contrat :

Le présent contrat à pour objectif de déterminer les modalités et conditions de livraison de vin et d'huile d'olive du producteur au consomm'acteur.

Art.2 : Engagement du producteur :

Le producteur s'engage à livrer au consomm'acteur aux dates de livraison qu'il a choisi dans le calendrier proposé (cf. Art.6), le vin et/ou l'huile d'olive commandés. Les quantités livrées sont garanties en fonction des stocks disponibles. Il s'efforce de compenser d'éventuelles ruptures en modulant ses offres.

Les livraisons ont lieu au local du Fenouil à Vapeur actuellement situé rue Carreterie 84 000 Avignon, aux dates et horaires convenus.

Le producteur (ou personne représentant l'exploitation) s'engage à assurer personnellement la livraison au consomm'acteur. Il répondra à toutes les questions concernant la nature des produits fournis.

Art.3 : Engagement du consomm'acteur :

Le consomm'acteur s'engage à assurer (en personne ou par un truchement de son choix) la réception de ses produits au local de livraison aux jours et heures convenus. En cas d'empêchement ou de retard, il prévient le producteur. Les produits non réceptionnés ne sont pas remboursés.

La livraison des produits n'est possible qu'après la signature du présent contrat, accompagnée du dépôt des sommes dues par le consomm'acteur pour l'ensemble des produits. Les chèques, émis à l'ordre du producteur, seront encaissés au début de la période pour laquelle ils ont été émis.

Le consomm'acteur accepte les éventuelles variations quant au contenu de ses commandes du fait des aléas de production.

Art.4 : Durée du contrat :

Le présent contrat démarre à la première livraison choisie, et prend fin à la dernière livraison choisie. En cas de force majeure, la livraison peut être ponctuellement décalée à un autre jour de la semaine.

Art.5 : Rupture anticipée du contrat :

Le présent contrat engage les deux parties pour un cycle de production, conformément aux dates du tableau de l'article 6.

Il pourra être rompu durant cette période après un préavis de 4 semaines pour non respect des termes du contrat par l'une ou l'autre des parties, déménagement, maladies ou autre cas de force majeure ou encore en cas de difficultés financières du consomm'acteur (après épuisement des capacités de solidarité amapienne).

Le producteur s'engage à livrer les produits durant la période de préavis. Il restituera les chèques non encore encaissés à la fin du préavis.

Art.6 : Calendrier de livraison, produits proposés et tarifs :

Produit et Conditionnement		Prix (€)	12/02/2018	12/03/2018	16/04/2018	14/05/2018	11/06/2018	10/09/2018	8/10/2018	19/11/2018	10/12/2018	14/01/2019
Huile d'olive	Bouteille 50 cl	8,50										
	Bouteille 75 cl	12										
	BIB 3 l	43,50										
Vin, Cuvées bouteilles	Arlezo Blanc	4,20										
	Arlezo Rosé	4,20										
	Arlezo Rouge	4,20										
	Roumiou	5,30										
	Fréjaou	7,80										
Vin BIB	5 l Rouge	9,50										
	10 l Rouge	18										
	5 l Rosé	10										
	10 l Rosé	19										
Total/date												

Total de la commande :

Les chèques sont à établir à l'ordre du **Mas Baudin**.

Nombre et montants des chèques établis :

Art.7 : Litiges

En cas de litiges relatifs à l'application ou à l'interprétation du présent contrat d'engagement, l'article 5 de ce présent contrat s'appliquera de plein droit. Les tribunaux compétents d'Avignon pourront alors connaître de tout litige persistant.

Fait à Avignon en 2 exemplaires originaux le :

Signatures :

Le consomm'acteur :

Le producteur :